



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir:

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

BUDGET ZAC DE LA HAUTEVILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - CM/20/083

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Que les décisions modificatives permettent, tout au long de l'année, d'ajuster le budget primitif, en fonction d'impératifs juridiques, économiques et sociaux initialement difficiles à prévoir. Elle prévoit des dépenses nouvelles en contrepartie, soit de suppressions de crédits antérieurement votés, soit de nouvelles ressources.

Que lors de la préparation budgétaire 2020, le service finances a été lourdement impacté par un dysfonctionnement du logiciel de comptabilité qui avait mené à la perte des données du budget.

Que lors de la 2^{ème} saisie, une erreur a été commise sur l'inscription de l'affectation du résultat au budget.





ID: 076-217607092-20200706-CM_20_083-DE

Qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un nouveau vote de l'affectation du résultat car la délibération votée en Conseil Municipal le 4 juin 2020 n° CM/20/038 est correcte.

Considérant la demande de la Préfecture de la Seine-Maritime de rectifier le budget par une décision modificative, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE

Chapitre	article	désignation	montant des crédits ouverts avant DM	décision modificative	montant des crédits ouverts après DM	Motif
		Autres charges diverses de	ĺ			régularisation de centimes de la
D 65	65888	gestion courante	0 €	+10,00€	10,00€	TVA 2019
D 011	605	Achats de matériels	123 930,00 €	- 10,00€	123 920,00 €	
						Suite à la rectification du
						résultat, il n'est plus nécessaire de
		Autres dettes autres]		verser une avance du budget
R 16	168748	communes	98 012,61 €	-98 012,61€	0,00 €	princípal
Lignes Bud	gétaires					
		!				rectification du résultat au
		solde d'exécution de la				budget suivant la délibération du
		section d'investissement				Conseil Municipal du 4 juin 2020
D001		reporté	217 880,19 €	-217 880,19€		n° CM/20/038
			ĺ			rectification du résultat au
]		solde d'exécution de la				budget suivant la délibération
		section d'investissement		1		du Conseil Municipal du 4 juin
R001		reporté		+217 880,19€	217 880,19 €	2020 n° CM/20/038

Suite à la rectification du résultat, la section d'investissement est en suréquilibre, il est donc inutile de verser l'avance du budget principal initialement prévue au chapitre 16. Le budget annexe de la ZAC de la Hauteville est donc en suréquilibre après la décision modificative de 337 747,77€, ce budget ne permet pas d'inscrire des dépenses d'investissement pour équilibrer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

 ${
m VU}$ le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 n° CM/20/038 affectant le résultat 2019,

Considérant la lettre d'observation de la Préfecture reçue le 30 juin 2020.



ID: 076-217607092-20200706-CM_20_083-DE

APPROUVE la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté, CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

	Nombre d	e membres
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s): 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le 15 juillet 2020

> Patrick CALLAIS, MAIRE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID: 076-217607092-20200706-CM_20_083-DE